

# Lettre du SAGE

## vallée du Commerce

MAI 2015

NUMÉRO 7

# Edit'eau



« Le SAGE de la vallée du Commerce a été soumis en enquête publique du 24 février au 2 avril 2015.

Les remarques faites lors de cette enquête seront étudiées afin d'être éventuellement intégrées aux documents du SAGE. En effet, les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et moi-même espérons qu'il sera approuvé par arrêté préfectoral cette année afin de débiter au plus vite sa mise en œuvre. Il s'agira de mettre en application sur le territoire du SAGE, l'ensemble des dispositions et des règles établies par la CLE.

Le 17 mars, après 6 ans de prise de décisions, de présence aux commissions et d'engagement dans la révision du SAGE, les membres de la CLE ont terminé leur mandat. L'ensemble des sièges de la CLE vont être redésignés et notifiés dans un nouvel arrêté préfectoral. Je tiens à remercier l'ensemble des membres pour le travail accompli lors de ces années.

Dans ce septième numéro de la Lettre du SAGE, je vous présente l'enjeu ruissellement et inondation du SAGE, le service ruissellement de la Communauté de communes Caux vallée de Seine ainsi qu'un dossier sur la gestion des eaux pluviales dans un projet d'aménagement. Je vous tiens également informé de l'avancement de la révision du SAGE et de la consultation de trois documents cadres pour le cycle 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie, Plan de Gestion des risques d'inondation et Plan d'Action pour le Milieu Marin.).

Je vous souhaite une agréable lecture. »

### Didier Féron



Président de la commission locale de l'eau

Vice-président de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine



Enquête publique du SAGE au Parc des Aulnes.

# Sommaire

## p. 2 à 3 DOSSIER

INONDATIONS ET RUISSELLEMENTS,  
DES ENJEUX FORT DU TERRITOIRE  
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

## p. 4 ACTUALITÉS

LA RÉVISION DU SAGE SE TERMINE...  
VOTRE AVIS SUR L'EAU,  
LES INONDATIONS  
ET LE MILIEU MARIN !



## INONDATIONS ET RUISSELLEMENTS, DES ENJEUX FORTS DU TERRITOIRE

### LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DU COMMERCE

Le territoire est vulnérable aux inondations par concentration du ruissellement, par débordement de cours d'eau et par remontée de nappe, comme en témoignent les inondations importantes ayant eu lieu depuis les années 1980. Les zones urbaines et les activités économiques (industries chimiques, pétrochimiques et de raffinage) du territoire sont concentrées en fond de vallée ou dans le lit majeur de la Seine, donc très exposées aux risques d'inondation.

De plus, l'évolution du bassin versant tend à aggraver progressivement ces risques notamment par la croissance de l'urbanisation entraînant une augmentation de l'imperméabilisation des sols, pour l'évolution des systèmes agricoles vers la polyculture

au détriment de l'élevage, augmentant les surfaces en labour et par la disparition d'éléments fixes du paysage (haies, fossés, talus...).

**Afin de répondre à ces problématiques, le SAGE a fixé au travers de l'enjeu n°2 du SAGE « maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations » les objectifs suivants :**

- améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation,
- opérer la transition du curatif vers le préventif,
- limiter le ruissellement et l'érosion des sols,
- réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation,
- apprendre à vivre avec le risque inondation.

### EXEMPLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX VALLÉE DE SEINE (CVS)

Gestionnaire d'environ 160 ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a décidé en 2015 de débiter la mise en œuvre des dispositions de l'enjeu du nouveau SAGE.

**Les premières actions mises en œuvre concerneront :**

- l'amélioration du dispositif de gestion de crise inondation, (installation d'un réseau d'instruments de mesure et d'alerte sur certains ouvrages hydrauliques prioritaires),
- l'amélioration de la connaissance du risque inondation (cartographie),
- le développement de la culture du risque.

Dans les années à venir l'enjeu pour la Communauté de communes Caux vallée de Seine sera de faire accepter l'idée que le risque zéro n'existe pas, qu'il est possible de vivre avec et de réduire ses conséquences sur les biens et les personnes.

De nouvelles formes d'actions seront à développer au sein d'une stratégie globale, d'une gestion intégrée du risque inondation, qui pour être efficace devra être déclinée auprès de tous les acteurs qu'ils soient privés ou publics.

Le service ruissellement est composé d'un responsable, d'un coordinateur et de six agents.

Ce service entretien et surveille le bon fonctionnement des ouvrages afin de garantir l'efficacité des aménagements.



## LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu prioritaire pour limiter les ruissellements et ainsi assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques). Depuis plusieurs années, le Ministère en charge du Développement Durable encourage fortement la prise en compte de cet enjeu en amont des aménagements.

**Lors d'un aménagement, la gestion des eaux pluviales doit être adaptée en fonction de :**

- de la surface aménagée,
- du contexte et de la vulnérabilité du site,
- des équipements existants (bassins, réseaux d'eaux pluviales,...).

Sur la commune de St-Eustache-la-forêt, le lotissement « les hauts de Saint-Eustache » possède un règlement détaillé sur la gestion des eaux pluviales. Ce dernier impose une gestion différenciée des eaux pluviales de toitures et des espaces publics grâce à des aménagements d'hydraulique douce.

**Ce lotissement comporte un système de gestion des eaux pluviales mixte :**

- les eaux de voiries ou d'espaces collectifs (chaussées et trottoirs) sont collectées par des noues superficielles puis sont régulées dans des noues tampons pour le stockage et l'infiltration,
- les eaux de toiture ou de parcelles privées doivent être gérées par infiltration à la parcelle dans une cuve de récupération d'eau et/ou par la création d'une zone d'infiltration.



Noue de régulation, lotissement "les Hauts de St-Eustache".

De plus lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Saint-Eustache-la-forêt a intégré un article dans le règlement en faveur de la gestion des eaux pluviales. Cet article impose la réalisation d'une réserve d'eau sur chaque parcelle en zone urbaine (ZU) d'une capacité minimale de 3 m<sup>3</sup>.

En conclusion, la gestion des eaux pluviales est indispensable pour tous les projets d'aménagement afin de ne pas aggraver le phénomène d'inondation sur le territoire. Le SAGE identifie précisément cet enjeu dans cinq dispositions en préconisant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et en imposant la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.



Zone d'infiltration, lotissement "les Hauts de St-Eustache".

## La révision du SAGE se termine...

Lors de la consultation des services relative au projet de SAGE révisé de la vallée du Commerce, **69 structures ont été sollicitées pour rendre un avis**. Le projet de SAGE a obtenu **48 avis exprimés** dont 35 avis favorables, 12 avis favorables avec réserve et 1 avis défavorable. Après avoir recueillis l'ensemble des avis, le **20 novembre 2014**, les membres de la CLE ont **amendé et validé les modifications des documents** avant la procédure d'enquête publique.

Le jeudi 2 avril 2015 après 38 jours, **l'enquête publique du SAGE s'est terminée**. Les remarques ont été collectées par le commissaire enquêteur dans son rapport d'enquête.

Ses observations seront étudiées lors de la prochaine Commission Locale de l'Eau afin de pouvoir **soumettre la dernière version des documents du SAGE au Préfet**.

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
Direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée du Commerce (SAGE)  
Communauté de communes Caux Vallée de Seine

Par arrêté préfectoral du 28 janvier 2015, une enquête publique d'une durée de trente huit jours a été prescrite **du mardi 24 février 2015 au jeudi 2 avril 2015 inclus** concernant le projet de révision du SAGE, présenté par le communauté de communes Caux Vallée de Seine - maison de l'intercommunalité - Allée du Câtillon - BP 20062 - 76170 Lillebonne.

Ce projet est un outil de planification qui fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le territoire de la vallée du Commerce. Il définit les actions à engager pour les atteindre sur l'ensemble du territoire précité.  
Ce dossier comporte notamment une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.  
L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du SAGE est le préfet du département de la Seine Maritime.

Cette enquête concerne les communes du périmètre du SAGE, à savoir : Angerville l'orcher, Anquetièreville, Auberville-la-Campagne, Bernière, Beuzeville-la-Grenier, Beuzeville, Bolbec, Bornambusc, Bréauté, Etainville, Gommerville, Gorderville, Grambouville, Grainville Ymauville, Grandcamp, Gruchet-le-Valasse, Houquetot, La Cerlangue, La Frenaye, La Remuée, La Trinité-du-Mont, Lanquetot, Les trois Pierres, Lillebonne, Lintot, Manneville-la-Goupil, Mélamare, Mirville, Nointot, Norville, Notre-Dame-de-Gravenchon, Parc d'Anxot, Petiville, Raffetot, Rouville, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Jean-de-la-Neuville, Saint-Maurice d'Ételean, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Tancaurville, Touffreville-la-Cable, Trinquerville, Villequier, Virville, Saint Sauveur d'Emalleville, Vattetot sous Beaumont.

Le dossier ainsi qu'un registre seront déposés pendant toute la durée de l'enquête publique dans les mairies des communes de Bolbec, Bréauté, La Remuée, Lillebonne, Norville et Grambouville. Les intéressés auront la faculté de consulter le dossier et de consigner leurs observations sur le registre, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Madame Ghislaine Cahard professeur des écoles retraitée, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans les mairies de **Bolbec** les mardi 24 février 2015 de 9h à 12h, samedi 14 mars 2015 de 9h à 12h et jeudi 2 avril 2015 de 14h30 à 17h30 ; **Bréauté** le mardi 3 mars 2015 de 15h à 18h ; **La Remuée** le mardi 24 mars 2015 de 16h à 19h ; **Lillebonne** les jeudi 26 février 2015 de 13h30 à 16h30 et mercredi 11 mars 2015 de 9h à 12h ; **Norville** le mardi 17 mars 2015 de 17h à 19h et **Grambouville** le lundi 16 mars 2015 de 15h30 à 18h30.

Il a pour suppléant Mr Bernard Mignot, chef d'agence travaux publics retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être transmises par écrit  
- au commissaire enquêteur à la mairie de Bolbec, commune siège de l'enquête, observations qui seront annexées au registre.  
- par voie électronique à la mairie de Bolbec, à l'adresse mail suivante: secretariat.general@ville-bolbec.fr

Elles seront tenues à la disposition du public à la commune siège de l'enquête dans les meilleurs délais.  
Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet suivant: <http://www.cauxseine.fr/index.php>  
Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)  
Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mme Moucheron Anaïs, Animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée du Commerce, mail : [a.moucheron@cauxseine.fr](mailto:a.moucheron@cauxseine.fr), n° tel: 02.32.84.40.23 ou de Mme Dumarais Laurie, Chef de projet eau potable et assainissement, mail : [l.dumarais@cauxseine.fr](mailto:l.dumarais@cauxseine.fr), n° tel : 02.32.84.40.23

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées, à la préfecture de la Seine Maritime et à la sous-préfecture du Havre.

## Votre avis sur l'eau, les inondations et le milieu marin

Les enjeux liés au bon état des eaux et des milieux aquatiques, enjeux écologiques, économiques, de santé publique, de bonne gouvernance... intéressent les Français. Ils sont aussi acteurs de ces enjeux. Leur perception et leur adhésion à la stratégie à mettre en œuvre pour reconquérir le bon état des eaux dans leur région est importante.

En application de trois directives, le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), le Plan d'Action pour le milieu Marin (PAMM) pour la sous-région Mer du Nord et Manche et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands sont en consultation pour recueillir l'avis du public pour le cycle 2016-2021. Ces consultations ont commencé le 19 décembre 2014 et prendront fin le 18 juin 2015.

Vous pouvez donner votre avis sur ces trois documents via les questionnaires en ligne sur internet :

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

[www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)

Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

La protection de la ressource en eau est une priorité du SAGE ainsi la CVS a recruté sa nouvelle animatrice. « Je suis arrivée à la CVS le 13 avril, pour protéger, préserver la ressource et poursuivre l'animation des bassins d'alimentation de captage du territoire. Vous pouvez me contacter au service Eaux de la communauté de communes au 02 32 84 40 20 » **Julie LESAGE**.



### CONTACT

[eaux@cauxseine.fr](mailto:eaux@cauxseine.fr)  
Tel. 02 32 84 40 20 - Fax. 02 32 84 53 68  
Communauté de communes Caux vallée de Seine  
Maison de l'intercommunalité - Allée du Câtillon  
BP 20062 – 76170 Lillebonne

